

il avait rencontré des personnes qui souffraient de maladies physiques quelconques et les a qualifiées de «légumes».

Je prétends, à mon tour, qu'il y a également des «légumes» dans notre société et même dans cette enceinte, qui ne sont pas malades physiquement, mais qui le sont mentalement. Au fait, il ne s'agit pas de s'en prendre aux défauts physiques, mais lorsqu'on entend énoncer dans cette enceinte des principes dépourvus de tout sens moral ou religieux, c'est là, à mon sens, un indice que la personne en cause n'est pas malade physiquement, mais bien mentalement, et qu'elle représente une autre variété de «légumes» qui poussent dans notre société.

On dit que l'avortement ferait disparaître non seulement certains malades physiques—et encore là, j'en doute—mais qu'il aurait peut-être dans le passé éliminé certains aliénés mentaux qui, malheureusement, énonçaient des principes sur lesquels nous sommes loin d'être d'accord.

Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui me sont allouées, je tiens à faire remarquer combien il est surprenant de constater l'attitude discutable et contradictoire de l'honorable député de Vancouver-Est. Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je voudrais ici censurer les députés libéraux de la province de Québec.

Nous n'avons pas encore entendu parler d'eux, ni de leurs principes, et ne connaissons réellement pas encore leur opinion sur ce bill. Au fait, à cause des principes auxquels nous croyons, nous du Québec, nous comprenons très mal comment des députés qui se réclament, eux aussi, de certains principes, peuvent ainsi rester muets et refuser de révéler le fond de leur pensée sur un bill aussi important.

Je voudrais dire à la Chambre, monsieur l'Orateur, les raisons fondamentales qui forcent notre groupe à s'opposer farouchement à certaines dispositions du bill C-150, qui modifie radicalement plusieurs articles du Code criminel, notamment ceux qui concernent l'avortement, l'homosexualité et les loteries.

Monsieur l'Orateur, c'est à titre de membres du Ralliement créditiste, de catholiques et de personnes humaines tout court que nous allons lutter contre l'adoption de certains amendements actuellement proposés par le ministre de la Justice (M. Turner), modifications qui avaient d'abord été préconisées par l'ancien ministre de la Justice, qui occupe maintenant le poste de premier ministre (M. Trudeau).

Notre position, à titre de membres du Ralliement créditiste, est la suivante: Dans le monde actuel, au Canada comme dans les autres pays les moyens de propagande tendent à être centralisés entre les mains de quelques-uns, et la philosophie matérialiste—nous en avons eu un spécimen dans l'exposé du député de Vancouver-Est—et collectiviste s'exprime dans les politiques également contrôlées par un groupe de plus en plus restreint. Nous ne sommes pas étonnés, nous du Ralliement créditiste, de voir que notre mouvement, qui propose des politiques fondées sur une philosophie diamétralement opposée au collectivisme et au matérialisme, se bute au silence ou soit faussement présenté à la population par nos adversaires et par les moyens de propagande qu'ils «contrôlent».

M. Molotov, ancien porte-parole de l'Union soviétique aux Nations Unies, est-il responsable des remarques qu'on lui a attribuées au sujet du Crédit social? Je ne saurais le dire, mais peu importe. De toute façon, il aurait dit que les communistes connaissaient tous les corollaires de la doctrine créditiste et que c'était la seule philosophie qu'ils craignaient dans le monde.

Un fait demeure, toutefois; c'est que les dirigeants communistes, comprenant l'importance fondamentale de relier leur politique à une philosophie, ont démontré, par leur attaque malicieuse contre le Crédit social, qu'ils le considéraient comme une grave menace à leur politique et à leur idéologie.

• (9.20 p.m.)

Ainsi font les crypto-communistes et leurs cousins, les socialistes, qui veulent placer leur activité sous le contrôle de l'État. Quand le fondateur du Crédit social, le major C. H. Douglas, a entrepris une discussion publique avec un socialiste que le très honorable premier ministre connaît très bien, M. Fabian Sydney Webb, et après que M. Douglas eut réfuté toutes les objections de M. Webb relativement à l'application pratique de la doctrine créditiste, ce dernier avoua enfin qu'il n'admettait pas les principes du Crédit social, parce qu'ils étaient contraires à ses propres vues sur la fin de l'homme. Il se rendait compte que les propositions créditistes visant la réforme monétaire et d'autres domaines prenaient leurs racines dans la philosophie chrétienne qu'il rejetait.

Aujourd'hui encore, monsieur l'Orateur, les ennemis du Crédit social, quand ils sont obligés d'en parler, prennent bien soin de donner l'impression que le Crédit social n'est qu'une simple réforme monétaire.

Après les années qui suivirent la première Grande Guerre, M. Douglas s'acharna à faire